



Compte rendu du Comité de Pilotage

du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »

du mardi 29 novembre 2022

Le Comité de pilotage du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont » s'est tenu le mardi 29 novembre 2022 à la Maison des associations au Tallud sous la Présidence de Monsieur Olivier CUBAUD, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet.

Étaient présents : CUBAUD Olivier (Président du SMVT), GAFFEZ Philippe (DDT79), MACHET Patrick (CDOS 79/FDPPMA 79), BONNESSEE Michel (DSNE), VOGEL Christian (Mairie du Tallud), PERONNET Jany (Mairie de SECONDIGNY), CADU Julie (CA79), BOUIN Charlotte (FDC 79), CELERAU Cédric (CCPG), ROUVREAU Jean-Yves (CDRP 79), MOTARD Roland (SIEDS), RENAULT Jean-Michel (Mairie de Azay-sur-Thouet), TREHOREL Jean-Luc (Mairie de Parthenay), STILES Julie (Mairie de St-Aubin-le-Cloud), ATTOU Yves (Communauté de Communes Val de Gâtine), BEILLEREAU Yves (SYPOVE), FERRET Daniel (SYPOVE), CHARRUAUD Guillaume (SMVT), DALMON Enzo (SMVT), THOMAS Flavie (SMVT), et ADAM Jocelyn (SMVT).

Étaient excusés : DESNOUES Coralie (Conseil départemental 79, BONNET Mathilde (DREAL Nouvelle-Aquitaine), PETITJEAN Stéphanie (Sous-préfecture de Parthenay), GAILLARD Didier (Conseil départemental 79), LARGEAU Béatrice (Conseil départemental 79), BARANGER Johann (Mairie de ST-Pardoux-Soutiers), DELGADO Diane (Pays de Gâtine), VIDAL Justine (CREN).

Monsieur Olivier CUBAUD, Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont », ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

Après un tour de table, la parole est laissée à l'animateur du site qui présente et expose, à travers un diaporama, divers points relatifs aux actions d'animation menées sur le site Natura 2000 lors de l'année écoulée.

Bilan de l'année 2022

Animation et communication :

Un programme d'animation pédagogique a été proposé à l'ensemble des écoles du site. 2 écoles ont répondu à la proposition. Ainsi 2 classes ont bénéficié de l'intervention d'un animateur de Deux-Sèvres Nature Environnement. La classe de CE2/CM1 de l'école de Beaulieu-sous-Parthenay (29 élèves) a pu bénéficier du programme « Ça grouille de vie » et la classe de CM1/CM2 de l'école du Tallud (40 élèves) a pu bénéficier du programme « Nos amis les chauves-souris ».

En lien avec ces programmes pédagogiques, une sortie grand public était proposée afin de permettre aux élèves de présenter leur travail à leur famille. La sortie pour l'école de Beaulieu-sous-Parthenay s'est tenu le 20 mai, une cinquantaine de personnes y a participé. La sortie pour l'école du Tallud aurait dû se dérouler le 17 juin mais a dû être annulée en raison d'un épisode de canicule. L'enseignante a cependant réalisé une vidéo, à destination des parents, avec les élèves présentant leur travail.

La lettre Natura 2000 a été éditée en 13 500 exemplaires et est en cours de distribution dans l'ensemble des boîtes aux lettres des 16 communes du périmètre du site.

Monsieur FERRET (SYPOVE) souhaite savoir comment cela est financé. Il lui est répondu que ce sont les fonds FEADER et l'Etat qui financent à 80%, le reste étant financé par le SMVT.

Contractualisation :

Pas de nouveau signataire de la Charte Natura 2000 cette année mais deux potentiels signataires en attente. Actuellement 16 signataires sont engagés dans une Charte pour une superficie d'environ 265 ha. 6 renouvellements d'engagement sont à prévoir l'année prochaine.

Concernant les actions agricoles sur le site, le bilan du Paec 2015-2022 révèle que les résultats sont au-delà des objectifs qui avaient été fixés. Un nouveau Paec (2023-2027) doit se lancer début 2023, avec pour objectif de faire aussi bien que lors de la programmation précédente.

Evaluation des incidences :

Les évaluations des incidences Natura 2000 sont de plus en plus prises en compte par les porteurs de projet. Les contacts se sont multipliés ces dernières années, permettant de tenir compte des enjeux sur la biodiversité du site pour les activités listées dans les documents cadres.

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000/L-evaluation-des-incidences>

Monsieur FERRET (SYPOVE) souhaite avoir des précisions sur la réglementation des sites Natura 2000 et demande où l'on peut trouver ces textes. Monsieur GAFFEZ (DDT 79) se propose de les fournir au SYPOVE.

« Havre de paix pour la Loutre » :

Le dispositif « Havre de Paix pour la Loutre » est un dispositif national porté par la Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères (SFEPM) dans le cadre du Plan National d'Action pour la Loutre.

Qu'est-ce qu'un « Havre de Paix » pour la Loutre ? C'est une ou plusieurs parcelles riveraines de cours d'eau, plan d'eau ou zone humide, Publique ou privée, où le propriétaire décide le maintien ou la création de zones végétalisées propices à la présence de la Loutre.

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet a conventionné avec Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE), relais local du programme, afin d'accompagner les propriétaires volontaires sur son territoire. 4 collectivités du site (Le Tallud, St-Aubin-le-Cloud, Beugnon-Thireuil et la communauté de communes Val de Gâtine) se sont engagées dans la démarche.

Monsieur FERRET (SYPOVE) souhaite savoir si une étude d'impact du retour de la Loutre a été réalisée. Il lui est répondu que non. Monsieur BONNESSEE (Deux-Sèvres Nature environnement) précise que la Loutre participe à l'équilibre du milieu. Monsieur (MACHET (Fédération de pêche des Deux-Sèvres) rajoute quant à lui qu'il n'y a pas d'incidence du retour de la Loutre pour les activités de pêche.

Bilan des suivis scientifiques

Suivi et mise à jour de la cartographie des espèces :

Cette année encore un inventaire participatif de la Rosalie des Alpes a été lancé. Ce dernier a cependant un peu évolué avec la recherche d'une nouvelle espèce, le Lucane cerf-volant, plus grand coléoptère d'Europe. Une trentaine d'observation de ces 2 espèces ont été enregistrées.

Des prospections sur le Thouet et la Vienne à la recherche de traces de présence du Castor ont été réalisées cette année. Ces prospections ont permis de mettre en évidence le retour du Castor sur le site. Des traces ont été observées sur la Vienne à Parthenay, sur le Thouet au Tallud et à la Trébesse (Azay sur Thouet).

Monsieur FERRET (SYPOVE) souhaite savoir si c'est un retour naturel du Castor ou s'il a été réintroduit ? Il est répondu que le Castor présent sur le Thouet est arrivé naturellement par la Loire. Son évolution sur le bassin du Thouet est suivie depuis le début des années 2000.

L'année 2022 a été l'occasion de faire le bilan du suivi Ecrevisse à pattes blanches réalisé en 2020 et 2021. L'utilisation de l'ADN environnemental a permis de suivre l'espèce sur les cours d'eau avec des données historiques de présence mais il s'est avéré que l'on ne pouvait pas s'arrêter à ça. Les techniciens qui ont suivi ce projet ont souhaité poursuivre les efforts en associant l'ensemble des techniciens rivière du département. C'est ainsi qu'a vu le jour un réseau de suivi à l'échelle départementale.

Présentation de la vidéo de l'écrevisse à pattes blanches réalisée par le SMVT en 2021.

Mise à jour du Docob :

Proposition de mise à jour du Docob avec l'ajout de 2 nouvelles espèces : le Castor et le Lucane cerf-volant.

Appel à projet : Amélioration des connaissances chiroptérologiques :

Une mise à jour des données chiroptère s'avérait nécessaire, DSNE a alors candidaté et a été retenu à l'appel à projet « suivi scientifique en site Natura 2000 » lancé par la DREAL. Ce projet de suivi prévoit le suivi des populations de Chauves-souris sur 3 sites Natura 2000 en Deux-Sèvres (Argenton, Boutonne et Thouet amont).

Transfert de compétences Etat-Région

Un point est fait sur le transfert de compétences de la gestion des sites Natura 2000 de l'Etat à la Région. En effet, suite à la Loi 3DS, paru en février 2022, la gestion des sites Natura 2000 passe de l'Etat à la Région au 1^{er} janvier 2023.

La convention-cadre entre l'Etat et le SMVT, pour l'animation du site, arrivant à son terme en janvier 2023. Ce transfert a pour conséquence qu'il est impossible de signer une nouvelle convention-cadre, l'Etat n'ayant plus

la compétence et la Région n'étant pas encore totalement prête. Il y a donc un risque de trou dans l'animation, c'est pour cette raison que la DDT 79 a proposé un avenant de 6 mois pour permettre la continuité de l'animation le temps que les services de la Région soient opérationnels pour engager une nouvelle convention-cadre.

Sur ce point, l'animateur clôt la séance et invite les participants à se rendre sur le site d'Empince pour présenter les travaux d'effacement du plan d'eau et de renaturation du Thouet réalisé par le SMVT à la demande de la commune, propriétaire du site. .